



Mémoire du CLD Lachine Affaires

Membre de l'Inter CLD de Montréal

**Présenté à la Commission d'agglomération sur le développement
économique**

et urbain et l'habitation

Avril 2012

Partenariats

Le CLD Lachine Affaires est membre de l'Inter CLD de Montréal.

Le CLD Lachine Affaires bénéficie du soutien financier de :

**Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation
du Territoire**

**735, rue Notre-Dame, bureau 103
Lachine (Québec) H8S 2B5**

Téléphone : 514 469-9808

Télécopieur : 514 300-1931

info@cldlachine.com

Utilisation du masculin

Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner les personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.

Table des matières

- Préambule
- Sommaire
- Présentation du CLD
- Des interventions de développement économique efficaces
- Des interventions structurantes pour le (les) quartiers
- Conclusion – Le CLD, une organisation de développement économique à forte valeur ajoutée

Préambule

Expression de la volonté des milieux montréalais de se donner des outils pour leur développement économique et social, le *Réseau de soutien à l'entrepreneuriat de Montréal* se développe depuis plus de 25 ans. Il est né des Corporations de développement économique communautaire (CDÉC) qui se préoccupent principalement de développement économique et d'intégration sociale dans les quartiers de Montréal ainsi que des Sociétés de développement économique locales des anciennes villes de banlieue et du centre-ville qui sont devenus par la suite des Centres locaux de développement (CLD). À Lachine le CLD est né de la volonté des acteurs du milieu de se doter d'un outil de développement qui saurait refléter les priorités de développement de la communauté lachinoise.

Depuis sa création, ce réseau est un partenaire majeur dans le développement économique de Montréal. Il a démontré son efficacité en soutenant des acteurs locaux, en renforçant les réseaux de solidarité, en repérant des occasions de développement, en stimulant et en menant à bien les initiatives locales et en soutenant l'intégration économique partout sur l'Île de Montréal. Il a développé un « savoir-faire ensemble » basé sur une concertation mobilisant des gens d'affaires, des institutions de la santé et de l'éducation, des syndicats, des organisations communautaires et culturelles, le monde municipal et des résidants. Il est un point de convergence dans les discussions préliminaires, négociations, consultations ou débats sur le développement économique local à Montréal.

Au sein de ce réseau, les CDÉC et les CLD collaborent avec des organismes de leur milieu, qu'il s'agisse des CJE, du CLE, ou de

Montréal International afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût aux entreprises, et contribuer à éviter la multiplication d'organismes de développement local.

Grâce au large éventail de services destinés à soutenir le démarrage et la croissance des entreprises, ce réseau favorise la création et le maintien des emplois sur l'ensemble du territoire de l'Île de Montréal et contribue à arrimer les grands projets au niveau local pour favoriser la création d'emplois et l'insertion en emploi. Le réseau des CDÉC et des CLD de Montréal constitue ainsi l'approche privilégiée pour mettre à profit les forces et les initiatives locales pour développer un tissu économique et social dynamique, participatif, inclusif, et cohérent sur l'ensemble de l'Île de Montréal.

Les CDÉC et les CLD estiment que ce réseau doit être renforcé conformément aux politiques sectorielles et au modèle d'organisation de la Ville et de l'Agglomération basé sur :

- la décentralisation et le partage équilibré des responsabilités entre les services corporatifs et les arrondissements;
- la gouvernance locale des organismes de soutien au développement économique et à l'entrepreneuriat, adaptée aux réalités et aux attentes propres à chaque milieu;
- le développement durable et l'intégration des dimensions sociales, environnementales et culturelles au développement économique;
- la volonté de la communauté à se développer en misant sur le renforcement et le partage des compétences des personnes et des organisations ainsi que la mise en commun des ressources.

Ce renforcement permettra l'amélioration de l'offre de services aux entrepreneurs et aux entreprises en s'appuyant sur :

- la mission des différents organismes;
- l'expertise des organismes et des intervenants;
- le partenariat.

C'est pourquoi, les CDÉC et les CLD de l'Île de Montréal demandent aux services corporatifs de la Ville et aux élus de l'Agglomération de Montréal de renforcer leur partenariat avec ce réseau pour améliorer et renforcer les services aux entrepreneurs et aux entreprises et faire du réseau montréalais un modèle pour l'ancrage dans les communautés locales et le développement d'une économie durable, solidaire, et équitable. Ils demandent aussi que la Ville étudie, avec les instances gouvernementales provinciales un rééquilibrage du financement des CLD de Montréal et du reste du Québec selon des facteurs objectifs.

RECOMMANDATIONS DES CDÉC ET DES CLD

Attendu que :

- ❖ La loi 34 prévoit que chaque territoire de MRC soit doté d'un CLD pour agir à titre de « porte d'entrée » universelle pour l'aide à l'entrepreneuriat et le soutien au développement économique local;
- ❖ Conformément à l'esprit de la loi 34, les arrondissements et les villes liées à Montréal constituent des unités territoriales locales appropriées pour le déploiement d'une stratégie de développement économique local;
- ❖ La stratégie de développement économique de Montréal prévoit que les CLD et les CDÉC offrent le service de première ligne en développement économique local;
- ❖ Les CLD et les CDÉC ont l'obligation de préparer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) développé en lien avec les stratégies de développement économique de la Ville de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- ❖ Le PALÉE vise à mobiliser et impliquer les acteurs locaux et les citoyens concernés dans la définition des orientations et des priorités d'action afin de respecter la volonté du milieu en matière de développement économique local;
- ❖ L'historique des CDÉC et des CLD du Québec permet de constater que :
 - a) Le gouvernement du Québec a reconnu le principe du développement endogène et l'importance de concrétiser au niveau local les outils et les leviers nécessaires au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises;
 - b) L'entrepreneuriat englobe les activités de développement de l'entreprise du prédémarrage à l'expansion;

- c) La création des CLD visait à offrir l'ensemble des services à l'entrepreneuriat et aux entreprises dans un seul lieu reconnu comme tel pour un milieu donné;
- ❖ Le gouvernement du Québec reconnaît que les CLD et les CDÉC sont des acteurs incontournables pour la réalisation de la nouvelle Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat;
 - ❖ Les organismes locaux de développement économique ont développé, depuis de nombreuses années, une expertise solide en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal;
 - ❖ Les CDÉC et les CLD travaillent conjointement et collaborent avec des organismes de leur milieu, dont les SAJE, le FDEM et plusieurs organismes spécialisés ou sectoriels, CLE, CJE, afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût, et de contribuer à réduire la multiplication d'organismes;
 - ❖ Les politiques de développement durable du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal reconnaissent implicitement l'intérêt d'une approche de développement local intégré prenant en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles du développement;
 - ❖ La résolution adoptée le 22 novembre 2010 par la Ville de Montréal affirme « son soutien au réseau de développement économique local de l'île de Montréal », reconnaît « l'apport considérable de ce réseau au développement de la communauté montréalaise » et recommande « d'étudier, dès le début de l'année 2011, les moyens de mise en œuvre de la valorisation du développement économique local au sein de la Stratégie de développement économique de Montréal »;
 - ❖ La résolution du 22 février 2010 de la Ville de Montréal invite donc l'ensemble des intervenants en développement économique à une réflexion sur l'amélioration et le

renforcement du réseau et des pratiques de soutien à l'entrepreneuriat à Montréal;

- ❖ La résolution du 23 novembre 2010 du conseil municipal de Montréal vise à « étudier les moyens de mise en œuvre de la valorisation du développement économique local au sein de la Stratégie de développement économique de Montréal.

Le réseau des CDÉC et des CLD de Montréal recommande à la Ville de Montréal :

1. de reconnaître que les CLD et les CDÉC exerçant un mandat de CLD sont les coordonnateurs des activités entrepreneuriales dans leurs territoires respectifs, comme l'a fait le gouvernement du Québec par la loi 34 et la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat,
2. de continuer à travailler de concert avec les organismes existants afin de permettre une coordination optimale de l'ensemble des services et programmes de soutien aux entrepreneurs tout en limitant la création de nouveaux organismes dédiés à des clientèles spécifiques;
3. de permettre aux organismes qui le souhaitent de regrouper certains de leurs services;
4. de favoriser une collaboration des services corporatifs de la Ville avec les organismes de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat afin de définir ensemble les besoins de leurs clients en matière de service de deuxième ligne, et les aider à y répondre;
5. de soutenir le réseau d'aide au développement local et à l'entrepreneuriat dans ses efforts pour faire bénéficier les entreprises et les entrepreneurs de toute l'île de Montréal des services et des solutions développées localement.
6. de mettre sur pied un groupe de travail comprenant les CLD, les CDEC, le MAMROT et le MDEIE afin d'étudier un rééquilibrage du financement des CLD de Montréal et du reste du Québec selon des facteurs objectifs et équitables.
7. de soutenir l'émergence des entreprises d'économies sociales et solidaires en faisant en sorte que les services responsables

aux arrondissements et de la Ville de Montréal des achats biens et services élaborent une politique d'achat auprès des entreprises d'économie sociale, à valeurs et qualités égales.

Sommaire

Créé le 9 mars 1999 le CLD Lachine Affaires a pour mandat d'offrir des services de première ligne de financement et d'accompagnement auprès des entrepreneurs sur le territoire de l'arrondissement de Lachine. Outre cette mission de base le CLD a depuis sa création appuyé le développement de l'économie locale sous toutes ses formes. L'économie de Lachine étant très diversifiée, le CLD a appuyé au cours des treize dernières années des projets dans tous les secteurs d'activités présents sur le territoire : récréotourisme, commerce, fabrication, services aux individus et aux entreprises, économie sociale, filiales d'entreprises étrangères.

La composition de son conseil d'administration lui assure une représentativité qui fait en sorte que les actions de l'organisme reflètent les préoccupations et les priorités de développement de la population, des gens d'affaires, des organismes du milieu, des partenaires institutionnels tels les Commissions scolaires, Emploi Québec, de même que des autorités de l'arrondissement.

Dans le vaste et perpétuel débat sur les structures du développement économique dans l'agglomération de Montréal, le CLD Lachine Affaires a toujours opté pour une approche pragmatique, caractérisée par un parti-pris pour les partenariats. Pour le dire autrement : le désormais célèbre mémoire de la

Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain propose de revoir les structures existantes, notamment en regroupant les CLD afin d'améliorer l'efficacité du réseau. En dépit de notre divergence d'opinion quant à la pertinence de regrouper des CLD, nous partageons avec la Chambre et plusieurs autres partenaires, notamment la Ville de Montréal, une préoccupation commune : adapter les structures existantes aux besoins des entrepreneurs. Ou, pour reprendre l'expression véhiculée à plusieurs reprises par le responsable du développement économique à la Ville de Montréal, Monsieur Richard Deschamps, "mettre l'entrepreneur au cœur de nos préoccupations".

Mais la proposition de la Chambre, toute intéressante qu'elle puisse être sur papier, fait fi d'une réalité bien présente dans ledit réseau : l'étroite collaboration entre les acteurs, laquelle se traduit par des regroupements *de facto* selon la pertinence *des sujets*. Ce qui revient à dire que nous devons adapter notre offre de service en fonction des besoins de notre clientèle principale, soit les entrepreneurs en démarrage et les entrepreneurs existants.

Voici quelques exemples de collaborations concrètes du CLD Lachine Affaires :

Concours québécois entrepreneuriat : collaboration entre les quatre CLD du sud-ouest pour l'organisation, la promotion, le financement et la réalisation du concours.

Gala Unio de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal : collaboration entre les quatre CLD et la Chambre afin de reconnaître les entreprises *performantes du Sud-Ouest*.

Orpex. Regroupement potentiel de six CLD afin d'appuyer les entreprises exportatrice de nos territoires respectifs.

Montréal International. Entente de collaboration sur les visites de filiales.

Carrefour jeunesse emploi de Marquette. Partenariat pour la promotion et la sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes de notre territoire.

Ce ne sont là que quelques exemples qui démontrent que l'approche locale privilégiée par notre CLD n'exclue d'aucune façon la collaboration et le regroupement des forces *lorsque cela est bénéfique pour les entrepreneurs en démarrage et les entreprises existantes.*

En effet, comme le démontre une étude de la Banque du Canada, que nous citerons en conclusion de notre mémoire, la connaissance fine du territoire, la proximité de notre marché et de nos entreprises, la représentativité de notre organisation eût égard aux caractéristiques et besoins de notre milieu, constituent la principale force de notre organisation. Il importe donc de les maintenir si l'on veut relever collectivement les nombreux défis que nous aurons à relever au cours des prochaines années.

Nous aimerions par ailleurs attirer l'attention de la Commission sur un modèle de collaboration qui a fait ses preuves depuis son instauration par Montréal International il y a sept ans. En effet, l'organisme dont la mission principale est de contribuer à l'attraction et à la rétention des investissements étrangers dans le Grand Montréal a choisi de travailler en étroite collaboration avec les Centres locaux de développement présents sur son territoire. De

prime abord la collaboration entre deux organismes aux missions aussi diverses, l'une étant axée sur l'international l'autre sur le "local", peut sembler contradictoire. Pourtant l'expérience démontre que cette approche a porté fruits. Le nombre d'entente de collaboration n'a cessé de croître passant de cinq en 2005 à 23 en 2012.

Nous croyons que cette approche de collaboration nous offre un modèle dont on devrait s'inspirer pour favoriser la collaboration entre les acteurs. Concrètement, le protocole d'entente proposé par Montréal International (voir annexe 1) définit simplement les attentes, les objectifs et les modalités de collaboration entre les parties. Nous croyons qu'il y a là une formule féconde qui pourrait contribuer à mieux définir et encadrer, de façon souple, les modalités de collaboration entre les CLD et plusieurs de leurs partenaires, dont les principaux ministères à vocation économique.

Présentation du CLD et du territoire

Contexte

Lachine, comme les autres quartiers de Montréal qui ont vécu une heure de gloire pendant l'ère industrielle à son apogée, a aussi vécu une période de déclin avec la fermeture du Canal de Lachine. Cette fermeture entraînera, sur plusieurs décennies, la dévitalisation du Vieux-Lachine.

Nous n'apprenons rien à ceux qui connaissent bien cette réalité vécue à la même époque par les arrondissements Sud-Ouest, Centre-Sud ou Hochelaga-Maisonneuve. Mais Lachine avait cette particularité de s'être établie sur les rives du fleuve, dès les débuts de la colonie en Canada.

Mais tout de même, cette particularité lui a permis de s'adapter pendant une période de transition. Même avant l'aménagement des rives et des infrastructures des trois embouchures du canal, le bord de l'eau lachinois, dans sa partie ouest, offrait des perspectives et des espaces verts et bleus propres à l'établissement d'un nouveau secteur résidentiel qui s'est construit après la deuxième guerre mondiale dans l'ouest de Lachine. C'est ainsi que nous sommes passé d'un statut de petite ville industrielle à celui de première banlieue de Montréal, avant de devenir un arrondissement.

C'est dans ce contexte que fut créé le Centre local de développement (CLD) Lachine Affaires le 9 mars 1999 afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan pour l'économie et l'emploi sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

Sa mission vise à favoriser l'essor économique du territoire par la création, la consolidation, l'expansion des entreprises et par la création d'emplois pour les résidents, que ce soit dans une structure économique de marché traditionnelle ou d'économie sociale.

Cela implique d'appuyer le développement de la culture entrepreneuriale sous toutes ses formes, que ce soit par de la sensibilisation ou du financement de projets porteurs pour la collectivité.

D'un point de vue géographique, l'arrondissement de Lachine est situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal. Il est délimité au nord par le chemin de la Côte-de-Liesse et l'autoroute 20, au sud par le canal de Lachine, le lac Saint-Louis et l'arrondissement de LaSalle, à l'est par Montréal-Ouest et à l'ouest par l'arrondissement de Dorval. Au nord, son parc industriel jouxte le parc industriel de Saint-Laurent.

Lachine est desservi par l'un des principaux axes routiers est-ouest au pays, l'autoroute 20. Dans l'axe nord-sud, l'autoroute 13 dessert directement le territoire et l'autoroute 15, à proximité, mène à la frontière américaine en moins d'une heure. La proximité de ces autoroutes, de l'aéroport Montréal-Trudeau et de la gare de triage du CP ont et continuerons d'avoir un impact majeur sur le développement de l'économie locale et métropolitaine.

L'arrondissement couvre une superficie de 17,8 km², dont près de la moitié est consacrée aux activités industrielles et commerciale.

On y dénombre 1400 entreprises. L'ensemble des entreprises de l'arrondissement procure de l'emploi à 25 000 personnes.. Le secteur de la fabrication demeure le principal fournisseur d'emplois du territoire avec 27% du total. Par ailleurs, les vieux secteurs industriels au sud de l'autoroute 20 sont en voie de transformation profonde. En effet, au cours des années 2000 le secteur centre de l'arrondissement a vu sa vocation résidentielle confirmée, conformément aux orientations du plan d'urbanisme. Le secteur de Lachine Est, berceau de l'industrialisation au Canada dans l'axe du canal de Lachine, vivra une transformation similaire au cours des 5 à 10 prochaines années.

Le CLD Lachine Affaires aura un rôle important à jouer pour accompagner cette transformation laquelle aura un impact direct sur le potentiel entrepreneurial du territoire. L'apport de 3 500 nouveaux ménages, selon les premières estimations, incitera le CLD à maximiser les retombées de ce nouveau quartier tant en terme de création d'entreprises que de création d'emploi.

Filiale d'entreprises étrangères

Le territoire de l'arrondissement de Lachine regroupe une centaine de filiales d'entreprises étrangères, occupant ainsi le troisième rang sur le territoire de l'île de Montréal. Ces filiales comptent parmi les employeurs les plus importants de l'arrondissement, avec entre autres Rolls Royce et UPS qui procurent chacune de l'emploi à plus de 1000 personnes. On comprendra l'importance que le CLD accorde à ce secteur d'activité et qu'il participe activement au programme de suivi des filiales avec Montréal International.

Des interventions de développement économique efficace

Jeunes Promoteurs					
Année	Nb déposées	Nb acceptées	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nb emplois créés
1998 – 1999	ND	ND	ND	ND	ND
1999 – 2000	ND	ND	ND	ND	ND
2000 – 2001	ND	2	13 000	ND	ND
2001 – 2002	ND	4	32 000	ND	ND
2002 – 2003	ND	4	14 000	ND	ND
2003 – 2004	ND	4	36 000	ND	ND
2004 – 2005	ND	4	25 999	ND	ND
2005 –	ND	2	13 000	16 985	1

2006					
2006 - 2007	ND	3	30 000	ND	3
2007 - 2008	ND	3	24 160	338 700	6
2008 - 2009	ND	2	12 000	29 275	3
2009 - 2010	ND	3	19 000	59 510	8

Économie sociale							
Année	Nb déposées	Nb acceptées	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nb emplois créés	Nb emplois consolidés	Nb emplois total
1998 – 1999	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1999 – 2000	ND	1	7 500	ND	ND	ND	ND
2000 – 2001	ND	4	53 350	ND	ND	ND	ND
2001 – 2002	ND	5	133 950	ND	ND	ND	ND
2002 – 2003	ND	3	46 681	ND	ND	ND	ND
2003 – 2004	ND	1	10 000	ND	ND	ND	ND
2004 – 2005	ND	2	27 000	ND	ND	ND	ND
2005 – 2006	ND	2	35 000	ND	ND	ND	ND
2006 – 2007	ND	1	10 000	43 410	5	ND	5
2007 – 2008	ND	1	5 000	ND	ND	ND	ND
2008 – 2009	ND	1	10 000	309 500	16	ND	16
2009 – 2010	ND	3	140 000	936 219	30	ND	30

FLI							
Année	Nb déposées	Nb acceptées	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nb emplois créés	Nb emplois consolidés	Nb emplois total
1998 – 1999	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1999 – 2000	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2000 – 2001	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2001 – 2002	ND	6	252 500	ND	ND	ND	ND
2002 – 2003	ND	8	173 100	ND	ND	ND	ND
2003 – 2004	ND	2	75 000	ND	ND	ND	ND
2004 – 2005	ND	2	100 000	ND	ND	ND	ND
2005 – 2006	ND	3	95 000	ND	ND	ND	ND
2006 – 2007	ND	2	75 000	ND	ND	ND	ND
2007 – 2008	ND	3	68 025	ND	ND	ND	ND
2008 – 2009	ND	2	81 500	914 500	15	ND	15
2009 – 2010	ND	5	215 000	1 976 200	11	ND	11

Des interventions structurantes pour les quartiers

S'appuyant constamment sur un partenariat avec les représentants du milieu et l'arrondissement le CLD est intervenue de façon significative sur plusieurs projets structurants pour le territoire. Sans tomber dans l'hyperbole on peut affirmer que, sans l'appui du Centre local de développement, ces projets auraient difficilement pu voir le jour.

En voici quelques exemples.

Regroupement de Lachine

Le Regroupement de Lachine est la réunion dans un même lieu de sept organismes de soutien au milieu qui proposent des services d'accueil, d'employabilité, de service de garde, de développement économique et de développement durable pour les entreprises et les citoyens. Les valeurs défendues sont l'accueil, l'écoute et la **solidarité** dans le regroupement et dans son environnement. L'implantation du Regroupement de Lachine sur la rue Notre-Dame vise à contribuer à la revitalisation de ce secteur. Le Regroupement de Lachine illustre à merveille l'effet de levier que peut jouer un CLD au stade initial de structuration d'un projet. Avec comme résultat à la clef un investissement de 4M\$, la création et le maintien de 39 emplois dans un secteur défavorisé de l'arrondissement. Et ce sans compter l'ajout de 80 nouvelles places en garderie. Dès le début du projet, le CLD Lachine Affaires a mis à profit l'ensemble des outils pour favoriser l'essor du projet : conseils stratégiques, financement d'une étude de faisabilité, financement au démarrage.

Festival théâtre de rues de Lachine

Le Festival de théâtre de rue est l'un des plus truculents événements artistiques et culturels au Canada. À chaque année, la manifestation tend à devenir un instant d'exploration, un moment de création : une rencontre artistique multidisciplinaire hors des lieux consacrés. L'implication du CLD s'est avérée cruciale dans la phase de démarrage du projet, soit avant que les promoteurs n'aient accès des bailleurs de fonds du secteur culturel, lesquels ne peuvent financer que les organismes qui ont deux ans d'existence.

Camp de jour le Phoenix

À l'automne 2011, l'arrondissement de Lachine annonce qu'elle ne pourra plus être responsable des activités des camps de jour sur son territoire et de son financement. Le milieu communautaire et les intervenants en développement économique du territoire se mobilisent pour créer une entreprise d'économie sociale qui viendra prendre le relais de l'Arrondissement. Ainsi, les services aux familles de même que les emplois seront préservés. Soutenu par la CDÉC et le CLD, l'entreprise d'économie sociale voit le jour en février 2012. L'objectif pour l'été 2012 est de rejoindre 200 enfants et maintenir 12 emplois estivaux et un emploi permanent. Le CLD a accordé 30 000 \$ pour soutenir le démarrage de l'entreprise. Les camps de jour le Phoenix de Lachine vise à assurer la viabilité et la pérennité en matière de camps de jour de qualité et abordables et ainsi offrir aux familles de l'arrondissement de Lachine, un programme de camps de jour qui couvre les périodes de vacances scolaires (été et hiver).

Marché Saint-Pierre et Marché public de Lachine

Un secteur défavorisé et enclavé, le quartier Saint-Pierre. Un besoin criant d'accès à de la nourriture saine à distance de marche. C'est

devant la conjonction de ces deux facteurs que les organismes du milieu, sous le leadership de la CRUISP (Comité de revitalisation urbaine intégrée de Saint-Pierre) ont proposé la création d'un marché d'alimentation, devenu le Marché Saint-Pierre. Le CLD, en plus d'avoir investie une somme exceptionnelle de 75 000 \$ au démarrage du projet, participe au comité de gestion du Marché.

L'appui du CLD s'est aussi avéré essentielle lors de la revitalisation du Marché public de Lachine. En effet, avec son fonds FLI le CLD a soutenu le démarrage d'une entreprise qui a donné l'impulsion initiale au nouveau Marché public lors de son redéploiement.

Conclusion et recommandations

Dans une étude fascinante publiée dans la Revue de la Banque du Canada (L'insolvabilité des ménages au Canada, Jason Allen et Evren Damar, département de la stabilité financière, Hiver 2011-2012 , (<http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2012/02/revue-bdc-hiver11-12-allen.pdf>) les auteurs évaluent la relation entre la présence des succursales bancaires dans un quartier et le taux de faillite des ménages. L'hypothèse étant que les institutions financières qui basent leurs décisions de crédit sur des bases uniquement objectives, soit un système de pointage uniforme ne prenant pas en considération les particularités d'un quartier, augmentent le risque de leur portefeuille de prêts.

Voici l'une des conclusions des auteurs :

“L'évolution différente affichée par les taux de faillites de différents quartiers pourrait tenir à la présence de succursales bancaires et

aux relations existant entre les débiteurs et leurs créanciers à l'échelle locale'' (C'est nous qui soulignons).¹

Voilà qui résume bien quant à nous l'importance et la pertinence de l'approche locale défendue par les Centres locaux de développement. Proches de leurs milieux, sensibles à leurs multiples dynamiques de développement, les CLD peuvent répondre aux besoins collectifs des divers milieux. Et répondre aux besoins individuels de leurs entrepreneurs.

Comme nous l'avons illustré, l'approche locale privilégiée par le CLD Lachine Affaires n'est en aucun cas incompatible avec des collaborations stratégiques motivées par le souci de répondre aux préoccupations de nos diverses clientèles entrepreneuriales (individuelle et collective).

Dans le but de consolider le réseau et de favoriser une plus grande collaboration entre les acteurs, nous proposons d'étendre à d'autres acteurs la formule initiée par Montréal International dans le cadre des ententes de partenariat entre les CLD et Montréal International.

Enfin, la proposition de la Direction du développement économique et urbain d'instaurer une ligne téléphonique et un site web de référence, afin de simplifier la vie des entrepreneurs, dans le but de les diriger vers leur CLD de référence, nous semble un approche à privilégier.

Recommandations

¹ L'insolvabilité des ménages au Canada, Revue de la Banque du Canada, Jason Allen et Evren Damar, département de la stabilité financière, Hiver 2011-2012, p.47.

1. Confirmer le rôle des CLD en tant qu'intervenant de première ligne auprès des entrepreneurs en démarrage et des entreprises existantes.
2. Limiter la création de nouveaux organismes destinés à des clientèles déjà desservies par les CLD.
3. S'inspirer du modèle de protocole d'entente entre Montréal International et les CLD pour favoriser une meilleure synergie entre les acteurs du développement économique.
4. Travailler, de concert avec les CLD et les CDEC, à l'implantation d'une ligne téléphonique et d'un site web de référencement destinés aux entreprises en démarrage et aux entreprises existantes.

ANNEXE 1

Entente de partenariat Sur la coordination des visites de filiales

Entre

Montréal International

Et

CLD de Lachine

Avril 2011

CONTEXTE :

L'objet de cette entente consiste à rencontrer des dirigeants locaux de filiales d'entreprises étrangères afin de déterminer les enjeux pouvant influencer leur croissance et d'identifier les besoins techniques, financiers ou autres pouvant contribuer à l'expansion ou à la rétention de leurs activités dans la région métropolitaine de Montréal.

De ce fait, Montréal International désire travailler en collaboration étroite avec le CLD de Lachine afin de coordonner les activités, accroître les complémentarités et s'assurer du partage continu de l'information recueillie lors de ces rencontres. Pour ce faire, Montréal International a développé les outils suivants :

- Une base de données des filiales d'entreprises étrangères sur le territoire de la CMM.
- Un rapport de suivi des filiales standardisé.
- Un système de compilation et de partage des données et des informations recueillies.

INTENTIONS DES PARTENAIRES :

L'intérêt de cette entente est de mettre en place des pratiques de travail conjointes et de stimuler la collaboration et la complémentarité. La contribution des différents organismes est décrite plus bas.

Les partenaires s'engagent à collaborer dans la préparation des fiches de visites afin de préciser les informations stratégiques les plus récentes sur les filiales ciblées.

En outre, les partenaires souscrivent également au principe de réciprocité et s'engagent à transmettre à l'autre partenaire les fiches de visites complétées après chaque rencontre avec des entreprises.

Cette entente est limitative aux organismes signataires. Ils reconnaissent le **caractère confidentiel** de certaines informations pouvant être recueillies lors de ce projet, et s'engagent à **ne pas diffuser d'information qualifiée hors de cette entente**.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE :

Les objectifs principaux de cette entente sont les suivants :

- 1- Recherche, cueillette et validation d'information sur des filiales d'entreprises étrangères, tant au niveau local qu'au niveau du siège social et/ou décisionnel.
- 2- Coordination des visites de filiales afin d'augmenter la complémentarité des interventions et d'éviter les visites

multiples non sollicitées à une même entreprise.

3- Partage des informations recueillies par les partenaires de l'entente.

4- Mise à jour continue de la base de données des filiales étrangères gérée par Montréal International

MODALITÉS DE L'ENTENTE:

Les contributions de chacun des partenaires signataires seront les suivantes :

Contributions communes :

1. Chaque partenaire transmettra à l'autre, avant le 31 mars de chaque année, la liste des entreprises ciblées pour des visites dans l'année courante.
2. Les partenaires s'engagent à utiliser le formulaire de rapport de visite standardisé par Montréal International et pouvant être révisé de temps à autre.
3. Dans la mesure du possible, chaque partenaire avisera l'autre des confirmations de rendez-vous de visite au moins 72 heures avant la date prévue de ladite visite afin de permettre à l'autre d'y participer, s'il le désire.
4. Lors des rencontres qui ne sont pas faites conjointement, chaque partenaire indiquera aux dirigeants de filiale qu'il travaille en collaboration avec l'autre et que les informations recueillies seront partagées entre les deux organismes.
5. Chaque partenaire complètera un rapport de suivi de filiale selon le format standardisé après chaque visite effectuée sur le territoire du CLD de Lachine et en transmettra une copie à l'autre partenaire dans le cours du mois suivant le mois de la visite.
6. Chaque partenaire avisera l'autre de tout projet d'expansion ou de tout enjeu pouvant mettre à risque la survie de la filiale dont il pourrait être informé.
7. Chaque partenaire mandatera une personne ressource (indiquée plus bas) au sein de son organisation pour être le coordonateur de l'entente.

Pour Montréal International :

1. Montréal International partagera avec le CLD de Lachine la liste des filiales présentes sur son territoire selon sa base de données. Cette liste doit être traitée par le CLD de Lachine comme un document confidentiel.
2. Montréal International fournira au CLD de Lachine une fiche pré-complétée pour chaque filiale ciblée pour une visite par le CLD de Lachine, ou une fiche vierge à compléter si la filiale est nouvelle.

Pour le CLD de Lachine :

1. Le CLD de Lachine visera à rencontrer 6 filiales de compagnies étrangères présentes sur son territoire dans le courant de chacune des années de cette entente.
2. Le CLD de Lachine s'engage à aviser Montréal

International de toute demande externe concernant les renseignements contenus dans la base de données fournie par Montréal International et s'engage à ne pas transmettre ces données à quiconque sans l'accord écrit préalable de Montréal International.

PERSONNES RESSOURCES :

Pour mener à terme ce mandat, les personnes ressources seront les suivantes:

CLD de Lachine: Ghislain Dufour, Commissaire au développement économique
Montréal International : André Hubert, Adjoint au vice-président – IGM

DURÉE DE L'ENTENTE :

Cette entente aura une durée de trois (3) ans. Chaque partie pourra cependant y mettre fin sur avis écrit d'au moins trente (30) jours avant la fin de chaque année civile de l'entente. Après la période initiale de trois (3) ans, elle se renouvellera automatiquement par tranche de trois (3) ans, aux mêmes termes et conditions.

Nous confirmons notre accord à cette entente :

Guy Lemieux
Président
CLD de Lachine

DATE

Élie Farah
Vice-président,
Investissement Grand Montréal

DATE

Montréal International